

lage ment des âmes du purgat., *visite*, *prière*.—Nécessairement applicable aux déf.

c) Tous les mardis.

Pour tous les fidèles : VISITE et PRIÈRE dans une église de franciscains pendant l'exposition du S. Sacrement ; *confess.*, *commun.*

d) Tous les vendredis.

SCAPUL. ROUGE DE LA PASSION et des SS. CC. de Jésus et de Marie ; *confess.*, *commun.*, méditat. sur la Passion, *prière*. (La communion empêchée le vendredi peut être faite le dimanche suivant).

(A suivre).

II.—Indulgences attachées aux fêtes fixes et mobiles.

SEPTEMBRE

17. Stigmates de S. François d'Assise.

Le 17 ou le dim. suiv., TIERS-ORDRE DE S. FRANÇOIS D'ASS. ; *confess.*, *commun.*, *prière* (absolut. générale).—Applicable aux déf.

Cordon de S. Franç. d'Ass. ; *confess.*, *commun.*, *prière*. (Communication des mérites de l'ordre).

Pour tous les fidèles : VISITE, PRIÈRE dans une ÉGLISE DE FRANCISCAINS ; *confess.*, *commun.*.—(Les tertiaires de S. François (non les autres fidèles) vivant en dehors des limites municipales de la ville de Montréal, ou de tout autre lieu où il n'y a pas d'église ou de chap. publ. de francisc., peuvent gagner cette indulg. en visitant l'église paroissiale).

21. S. Matthieu, apôtre.

CONFR. DE S. JOSEPH (affiliée à celle de Beauvais) ; *confess.*, *commun.*, *visite*, à la chapelle de la confr. *prière*.—Applicable aux déf.

Confr. de la Bonne-Mort, (jésuites) ; *confess.*, *commun.* dans l'église de la confr., *prière*.—Applicable aux déf.

POSSESSION PIEUSE D'OBJET (crucifix, médailles, statuettes ou cha-pelet) QUI A REÇU LA BÉNÉDICTION APOSTOL. (6) ; *confess.*, *commun.*, *prière* aux intentions ordin. et pour autres besoins de l'Eglise.—Applicable aux déf.

J. S.